

**Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héritaires  
« ATEMMH »**

Selon les dispositions de l'article 41 du décret de loi N°88 du 24 Septembre 2011, Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héritaires « ATEMMH » déclare avoir reçue, **le 26 Avril 2016**, un virement de l'étranger d'un montant de **6690,000** DNT de la part du Laboratoire pharmaceutique « **SWEDISH ORPHAN** » et ce à titre de subvention pour la réalisation des journées scientifiques de l'année 2016.

Association Tunisienne  
d'Etude des Maladies  
Métaboliques Héritaires  
(ATEMMH)  
Hôpital la Rabta - TUNIS